



CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHÔNE

# GUIDE DE PRÉCONISATIONS DE SÉCURITÉ SANITAIRE

POUR LA CONTINUITÉ ET LA REPRISE DES ACTIVITÉS  
AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE  
EN PÉRIODE D'ÉPIDÉMIE DE CORONAVIRUS COVID-19



**Notre organisation syndicale a élaboré les préconisations inconditionnelles et les garanties sanitaires préalables à toute reprise de l'activité dans notre institution. La grande variété des modalités de travail dans la collectivité, la multiplicité des missions, des métiers et des conditions d'intervention nous amènent à solliciter la mise en œuvre de protocoles spécifiques direction par direction. Vous trouverez donc ci-dessous nos recommandations générales accompagnées d'un détail spécifique à certaines directions.**

*Le Covid-19 fait partie de la famille des coronavirus, qui forment une grande famille de virus responsables généralement de rhumes et de syndromes grippaux bénins. Ils peuvent néanmoins présenter des formes graves, en particulier chez des personnes fragiles (personnes âgées ou atteintes de maladies chroniques, nourrissons, femmes enceintes...). La transmission du virus s'effectue par*

*projection de gouttelettes et par contact physique, principalement par les mains, via des objets contaminés, ce qui en fait une maladie très contagieuse (même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre lors d'une toux, d'un éternuement ou discussion de plus de 15 minutes en l'absence de mesures de protection...). À l'heure actuelle, il n'y a ni vaccin ni traitement spécifique.*

## ■ DISPOSITIONS GÉNÉRALES INCONTORNABLES À TOUTE REPRISE ET GARANTIES SANITAIRES

- ▶ Généralisation du test COVID-19 à tout le personnel identifié pour une reprise
- ▶ Affichage fort et visible des consignes sanitaires à respecter, en toutes circonstances dans tous les services et lieux ouverts au public
- ▶ Nomination d'un référent Covid-19 chargé de coordonner les mesures à mettre en œuvre sur tous les sites, les lieux, les services, qu'ils soient ou non ouverts au public
- ▶ Disposer de tout le matériel nécessaire au lavage des mains et séchage avec essuie mains jetable en papier à usage unique, solution hydroalcoolique, port d'un masque – les FFP2 sont plus que recommandés par les autorités sanitaires car sont dotés d'une capacité à filtrer les particules fines – et port d'un masque à visière dans les cas de travail à moins d'un mètre d'une autre personne ou pose d'écran en plexiglas dans tous les ac-



# GUIDE DE PRÉCONISATIONS DE SÉCURITÉ SANITAIRE

POUR LA CONTINUITÉ ET LA REPRISE DES ACTIVITÉS  
AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE  
EN PÉRIODE D'ÉPIDÉMIE DE CORONAVIRUS COVID-19

---

cueils et bureaux destinés à la réception du public, lingettes désinfectantes (poignées, claviers d'ordinateurs, sièges de toilettes, véhicules, engins, outillage...), savon liquide, poubelles à pédale et couvercle pour jeter les consommables d'hygiène après usage, sacs à déchets. En cas d'absence de point d'eau sur le lieu de travail, bidons d'eau clairement marqués "eau de lavage mains".

- ▶ Mise en place des moyens nécessaires au respect d'une distance minimale d'un mètre entre les personnes à tout moment, sauf protections particulières (masques à visière etc.)
- ▶ Nettoyage de tous les locaux avant reprise
- ▶ Limitation de façon drastique de la coactivité et précisions sur les conditions de respect des mesures sanitaires dans le cas où la coactivité n'est pas évitable
- ▶ Limitation des déplacements de tout personnel non indispensable dans les directions et services
- ▶ Maintien du personnel en télétravail lorsque les conditions de sécurité ne sont pas réunies pour une reprise
- ▶ Respect strict des gestes barrières
- ▶ Limitation au maximum de l'accès aux salles et espaces collectifs – dont réfectoires et salles de pause – en établissant un planning et des horaires par roulement afin de limiter le nombre de personnes
- ▶ Assurer une désinfection par nettoyage, dont fours micro-ondes et réfrigérateurs, entre chaque tour de repas.
- ▶ Mise en place d'un plan de circulation permettant de respecter la distance d'un mètre entre les personnes, notamment lors des croisements. Privilégier les circulations circulaires.
- ▶ Mise en place d'une signalisation – marqueurs au sol – qui identifie une distance d'au moins un mètre entre les personnes dans tous les lieux ou services ouverts au public, par exemple : bande adhésive au sol, barriérage, organisation et circulations intérieures...
- ▶ Maintien de l'accueil sur rendez-vous et circuit entrée/sortie établi pour éviter les croisements
- ▶ Mise en place dès l'entrée, d'un sas d'accueil ou maintien de ce procédé existant permettant à l'agent de sécurité de remettre un masque, du gel et positionner l'utilisateur dans la salle d'attente dans le respect des règles
- ▶ Dotation aux agents de sécurité d'une manchette télescopique pour la remise de masques et gel au public



# GUIDE DE PRÉCONISATIONS DE SÉCURITÉ SANITAIRE

POUR LA CONTINUITÉ ET LA REPRISE DES ACTIVITÉS  
AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE  
EN PÉRIODE D'ÉPIDÉMIE DE CORONAVIRUS COVID-19

---

- ▶ Mise en place de plexiglas sur toutes les banques ou bureaux d'accueil et équipements spécifiques tels que masques à visière pour les agents en fonction d'accueil
- ▶ Indication claire de la localisation des lavabos et affichage de l'obligation de lavage des mains en arrivant sur site avec apposition de l'affiche "nettoyage des mains"
- ▶ Processus de nettoyage régulier au moyen de désinfectants toutes les deux heures des surfaces de contact les plus usuelles (poignées de portes, tables, comptoirs, claviers, téléphones...), deux fois par jour pour les sols
- ▶ Respect de l'usage exclusivement individuel des véhicules de travail ou de transport

## ■ DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES PAR SERVICE

---

### DIRECTION DES ROUTES

- ▶ Fourniture de masques (au minimum 2 par jour) et non des masques lavables
- ▶ Désinfection des locaux avant la reprise du travail : douches, vestiaires, réfectoires, ateliers mécaniques, matériels) et fourniture d'un produit désinfectant par pièce et par agent
- ▶ Désinfection des ordinateurs des chefs d'équipes et des agents (minimum 8 agents par centre pour un ordinateur)
- ▶ Fourniture d'eau en bouteille et mise en place d'un nouveau test pour la légionellose du fait de la stagnation de l'eau pendant plus de 2 mois. Pour information, les centres de Trets et Vitrolles ont eu de gros problèmes concernant cette légionellose
- ▶ Fourniture de combinaisons jetables. Les vêtements professionnels ne doivent pas revenir au domicile mais faire l'objet d'un lavage par un prestataire extérieur (engagement pris par la Collectivité)
- ▶ Fourniture d'un produit désinfectant par poste de travail pour la manipulation d'outils de mécanicien (par exemple pour le changement de couteaux sur épareuse) qui pourra être utilisé également sur les chaussures pour rentrer dans les locaux



# GUIDE DE PRÉCONISATIONS DE SÉCURITÉ SANITAIRE

POUR LA CONTINUITÉ ET LA REPRISE DES ACTIVITÉS  
AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE  
EN PÉRIODE D'ÉPIDÉMIE DE CORONAVIRUS COVID-19

## DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES COLLÈGES

La CGT défend un report de la reprise en septembre 2020 car les constats sont clairs, même avec la meilleure volonté de tous les acteurs. Plusieurs questions se posent fortement sur la faisabilité de la reprise au quotidien. Comment concilier :

- ▶ le processus de désinfection quotidien encadré et systématique des locaux et classes après utilisation, poignets de portes, interrupteurs, chaises, tables, sanitaires sans personnel supplémentaire, sans formation spécifique à un nettoyage non "classique" et cela même avec 15 élèves par classes ?
- ▶ le respect des gestes barrières et la distanciation sociale non seulement entre les agents mais aussi avec et entre les élèves sans une surveillance permanente de la part de tous les personnels ?
- ▶ le nettoyage des sanitaires, la distribution et la bonne utilisation de savon déjà problématiques en temps normal ?
- ▶ garantie la santé et la sécurité des agents des collèges – dont la moyenne d'âge est plutôt haute et les fragilités multiples – avec une reprise, sans favoriser la propagation de la maladie et ce à la veille des vacances scolaires d'été ? Le gouvernement parle pourtant de danger de mort ! Nous ne cautionnerons aucune mise en danger

Comment concilier le faible nombre de personnels exerçant par roulement et les besoins décuplés avec l'exigence sanitaire et avec la multiplicité des interventions-ménage requise ? Enfin, comment préparer sérieusement une reprise alors que l'Elysée annonce que le retour à l'école serait non obligatoire et soumis au volontariat des parents ? Aucune indication du nombre d'enfants accueillis chaque jour dans les collèges ne peut être anticipée

## DGAS , MDS, MDPH , DPMIS, PÔLES D'INSERTION, CMPP, APA...

Le respect des préconisations générales annoncées en début de texte sont fondamentales et doivent s'appliquer à toutes les missions exercées par les directions de la DGAS en contact avec le public et/ou les partenaires... Confère les « Dispositions générales incontournables à toute reprise et garanties sanitaires. » Le protocole d'accueil du public doit garantir la sécurité des agents comme des publics ou enfants reçus au sein de nos services. Les masques FFP2 sont particulièrement recommandés pour les professionnels de santé et ceux qui reçoivent le public. Ces derniers seront également préconisés pour les forestiers et les agents des routes qui sont confrontés aux particules fines et qui en bénéficieraient déjà avant le COVID-19



# GUIDE DE PRÉCONISATIONS DE SÉCURITÉ SANITAIRE

POUR LA CONTINUITÉ ET LA REPRISE DES ACTIVITÉS  
AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE  
EN PÉRIODE D'ÉPIDÉMIE DE CORONAVIRUS COVID-19

## DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- ▶ Travail avec la moitié des agents par jour et par unité (exemple : 11 pour les forestiers)
- ▶ Assurance de l'obtention de 2 masques, d'une paire de gants et d'une petite solution de gel hydro-alcoolique par jour et par agent
- ▶ Attribution d'un aéro-spray et de lingettes pour désinfecter les véhicules, comme l'utilisent les sapeurs-pompiers du 13 (exemple : Amiospray / Surf 29)
- ▶ Permission aux secrétaires de travailler en télétravail au maximum
- ▶ Priorité à la finalité des chantiers commencés, à l'utilisation des tracteurs, aux tâches DFCI, à l'entretien des vigies et à la préparation de la saison d'été
- ▶ Favoriser au maximum les mêmes binômes ou équipes réduites afin d'éviter les contaminations de masse

## DIRECTION DE LA CULTURE ET ABD

- ▶ Maintien du télétravail qui doit être accompagné de fourniture de matériel professionnel récent et arrêt de l'utilisation de matériel personnel manquant de performance
- ▶ Mise en place d'une coordination de travail à distance avec consignes et objectifs clairs accompagnés de temps de réunion en visio-conférence
- ▶ Mise en place d'outils pour maintenir le lien avec les bibliothèques du réseau. Recréation des calendriers, rétroplannings par secteur avec instances participatives (à distance ou en présence si très petites réunions), priorisation des tâches, etc...
- ▶ Activité continue de traitement des ouvrages réceptionnés qui doivent être assurés physiquement et doivent être accompagnés de commande de produits spécifiques de désinfection des ouvrages, de matériel (charriot) de transport et de traitement. Sécurisation de la chaîne de traitement et édition de consignes strictes pour les agents concernés avec aménagement d'un local de quarantaine (3-4 jours)
- ▶ Révision du système d'aération en vase clos, souvent défaillant dans les bâtiments
- ▶ Mise en place d'un accueil et de permanences téléphoniques pour répondre au mieux aux demandes du public





# GUIDE DE PRÉCONISATIONS DE SÉCURITÉ SANITAIRE

POUR LA CONTINUITÉ ET LA REPRISE DES ACTIVITÉS  
AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE  
EN PÉRIODE D'ÉPIDÉMIE DE CORONAVIRUS COVID-19

## ■ AMÉNAGEMENTS SPÉCIFIQUES AUX SITES

Enfin nous demandons à ce qu'une attention particulière et des mesures spéciales de prévention COVID-19 / déconfinement soient apportées aux

- ▶ sites de plus de 500 agents (Hôtel du Département et site d'Arenc)
- ▶ sites de plus de 100 agents : Ruffi (direction des routes), Saint-Sébastien, MDPH, MDS, Enfance, APA ,RSA
- ▶ à l'Hôtel du Département avec la mise en place d'un protocole spécifique pour la crèche
- ▶ partenaires et sous-traitants de la collectivité par la mise en œuvre d'un protocole particulier sur leur prise en compte
- ▶ vigiles, pompiers, femmes de ménage, informaticiens : vestiaires sales et insuffisants, locaux exigus et peu entretenus

**Une attention particulière** à tous les espaces et les locaux courriers et imprimerie confinés, mal aérés et sans ouverture sur l'extérieur au sous-sol, les salles de détente diverses du sous-sol sans ouverture, ni lumière naturelle, les ascenseurs, avec possibilité d'utilisation des escaliers à partir des RDC, les espaces confinés et sans aération des photocopieurs, les salles de réunions trop souvent exiguës, mal aérées, sans ouvertures sur l'extérieur, la salle de sport, les espaces fumeurs, l'espace ESCAPADE-13, les sous-sols d'Arenc ou mezzanine courrier, la médecine préventive, les monte-charge des couloirs d'accès étroits, les espaces confinés sans aération extérieure ni lumière naturelle, sport, archives, les espaces détente... attention également aux "open-space" de la rue de Ruffi (Direction des Routes et des Ports).

**Pour votre santé et votre sécurité, faites respecter ces règles de préconisations édictées par la CGT. En cas de problème, rendez-vous sur le site du syndicat qui vous donne de nombreuses informations et indique les coordonnées de vos représentants CGT que vous pouvez joindre par téléphone.**

*La CGT vous informe*

[www.cgt-cd13.org](http://www.cgt-cd13.org)



Rejoignez-nous sur  
**facebook**